

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

AMENDEMENT

N ° CF290

présenté par

M. Pellois, M. Savatier, M. Labaronne, Mme Dupont, M. André, M. Simian, M. Leclabart,
M. Gaillard, M. Lavergne, M. Rouillard, Mme Tamarelle-Verhaeghe, Mme Degois, M. Thiébaud,
M. Vignal, M. Perrot, Mme Le Peih, Mme Brulebois, M. Le Gac, M. Sempastous, Mme Limon,
M. Girardin, Mme Maillart-Méhaignerie, M. Travert, M. Kerlogot, M. Fugit, Mme Pompili,
Mme Le Feur, M. Rebeyrotte, M. Larsonneur, M. Mazars, Mme Kuric, M. Jacques, M. Daniel et
M. Sorre

AVANT L'ARTICLE 38

Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.